

Une rentrée scolaire marquée par des attaques contre les fonctionnaires et leur pouvoir d'achat

Non M. Macron, nous ne sommes ni des fainéants, ni des cyniques, ni des extrémistes ! Malgré les provocations et tentatives pour discréditer les salariés, la **première journée d'action** contre les ordonnances a confirmé leur rejet par une grande partie des travailleurs ! Ces ordonnances, dans la continuité de la loi El-Khomri, **poursuivent la casse du Code du Travail et accentuent la précarité des salariés** au profit du grand patronat.

Ce gouvernement de régression sociale ne compte pas en rester là. Après le Code du Travail, ce sont les **retraites** qui seront dans le collimateur avec pour objectif la suppression des régimes spéciaux et la **disparition à terme du régime général de retraite par répartition**.

Les fonctionnaires, eux aussi, sont victimes de cette politique de casse d'acquis sociaux. **Disparition du ministère de la Fonction Publique, retour du jour de carence, suppression de 120 000 postes dont 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat, valeur du point d'indice différent selon les FP, gel du point d'indice, augmentation de 1,7 point de la CSG sans garantie de compensation**, sont au menu, fort indigeste, de cette rentrée scolaire !

Public, privé, nous devons poursuivre les luttes engagées, nous devons nous opposer à toutes les régressions sociales et économiques que porte ce gouvernement.

Dans ce contexte social très difficile, le SNES et la FSU s'engagent résolument dans ces combats en proposant de construire des actions les plus unitaires possibles. Après le 12, le SNES appelle à participer à la journée de mobilisation du 21 septembre pour le retrait des ordonnances. Il œuvre d'ores et déjà avec la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) à la construction d'une **action unitaire en octobre** pour défendre la Fonction Publique et ses agents.

Face à ces attaques, plus que jamais, **le syndicalisme doit être renforcé** pour défendre au mieux les intérêts de la profession car les luttes ne seront possibles et victorieuses qu'avec un **syndicalisme puissant et indépendant**, capable de créer un rapport de force en rassemblant les personnels. Telle est la conception de l'action syndicale que nous portons.

Patrick Lebrun, secrétaire académique
Fabien Claveau, secrétaire académique adjoint
Marc Bellaigue, secrétaire académique adjoint

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est renforcer le syndicalisme de masse, un syndicalisme de luttes, de propositions et d'actions.

**Adhérez, ré-adhérez,
Faites adhérer au SNES-FSU**



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements du Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@sn.es.edu
www.clermont.snes.edu



DISPENSÉ DE TIMBRAGE

Clermont Fd CDIS

P

Déposé le 18 septembre 2017

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin n° 177 du 18 septembre 2017

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU

du mardi au vendredi de 14 h à 17 h
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand
hors vacances scolaires et instances

- Page 1 :** Edito
- Page 2 :** Reclassement au 1^{er} septembre
PPCR, carrières, inspections
- Page 3 :** La rentrée en collège
La rentrée en lycée
- Page 4 :** Le SNES-FSU dans l'académie
- Page 5 :** AED - AESH - Contrats aidés
Pont de l'Ascension
- Page 6 :** Les stages du SNES-FSU Clermont



Tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont reclassés dans la nouvelle carrière au 1^{er} septembre 2017. Le SNES se fixe comme objectif d'aider les adhérent-es à comprendre le mécanisme du reclassement et de **vérifier** leur situation individuelle.

Ainsi, afin d'aider chacun-e à s'y retrouver, nous mettons à disposition des **tableaux détaillés de reclassement** ainsi qu'un **module de calcul de reclassement** réservé aux syndiqués et disponible sur le site national du SNES-FSU.

Anticiper sa situation et calculer les gains financiers

Chaque collègue syndiqué (professeur, CPE ou Psy-ÉN) recevra vers la mi-septembre un mél individuel de situation personnelle. Si des informations personnelles contenues dans ce mél sont incomplètes ou erronées, il appartient au collègue concerné de les compléter ou rectifier.

Que vérifier ?

Les services rectoraux viennent d'effectuer les reclasse-

ments. L'effet financier en cas de gain d'échelon sera rétroactif au 1^{er} septembre et figurera sur la paye d'octobre 2017. Il convient donc désormais de **vérifier dans I-Prof** que votre reclassement a été correctement effectué.

Dans **I-Prof**, aller à « Votre Dossier », onglet « Carrière », sous-onglet « Corps / Grades / Echelons ». Chacun **vérifiera** en particulier son **nouvel échelon**, le **mode d'accès** (« accès par reclassement ») et le **report d'ancienneté** indiqué, qui doit correspondre à l'ancienneté retenue dans ce nouvel échelon.

Que faire en cas de problème ?

Si le reclassement n'apparaît pas dans I-Prof, ou si la situation nouvelle paraît erronée, il convient d'alerter la section académique du SNES pour vérification et intervention auprès du rectorat, le cas échéant. Utiliser pour ce faire la **fiche spécifique de suivi individuel** disponible en ligne : renseigner avec précision chaque item demandé, puis valider. La section académique recevra automatiquement l'ensemble des éléments nécessaires pour l'intervention, vous recevrez un accusé de réception.

Un **stage consacré aux nouvelles carrières et aux nouvelles modalités d'évaluation** des personnels se tiendra le jeudi 30 novembre 2017.

Fabien CLAVEAU - Marc BELLAIGUE

PPCR, nouvelles carrières, nouvelles modalités d'inspection

Le gouvernement a annoncé un étalement des mesures PPCR, sans en préciser les modalités ni le calendrier. En revanche, le gel du point d'indice, le rétablissement d'une journée de carence et la hausse de la CSG sont décidés. La GIPA serait maintenue. Les mesures PPCR constituent pour l'heure la seule revalorisation de nos métiers après des années de déclasserement salarial.

Au 1er septembre 2017, les nouvelles carrières se mettent en place quoi qu'il arrive : rythme d'avancement commun avec une déconnexion presque complète entre avancement et évaluation. 30% des collègues du 6ème et 8ème échelons pourront bénéficier d'un an de réduction d'ancienneté pour accéder à l'échelon supérieur. Tous ces collègues promouvables en 2018/2019 ont dû être prévenus avant la rentrée qu'ils seront évalués dans l'année à l'occasion d'un rendez-vous de carrière (attendus de l'évaluation précisés à l'avance sans l'obligation de rédiger un rapport d'activité ; visite de l'IPR dans la classe ; entretien individuel avec le chef d'établissement ; saisine de la CAPA, commission paritaire académique, en cas de contestation des avis).

Attention, pour les collègues promouvables en 2017/2018, cette année est une année de transition et la note globale sur 100 (gelée au 31/08/2016 sauf inspection en 2016/2017) servira pour attribuer la bonification d'ancienneté d'un an.

Le passage à la hors-classe se fera cette année sur la base

de la note globale gelée au 31/08/2016 et d'un barème national dont la publication tarde à venir. Le ministère refuse de réévaluer les notes pédagogiques trop anciennes, y compris celles des collègues inspecté-es en 2016/2017 en vue de cette promotion ! Cet arbitrage est absurde et injuste : le SNES intervient pour que d'ici la CAPA en 2018, aucun collègue proche de la promotion (10ème et 11ème échelons) ne soit pénalisé par une note trop ancienne.

La classe exceptionnelle, accessible une fois hors-classe sur missions spécifiques (80% des promu-es) ou à l'ancienneté (20% des promu-es) est bien créée au 01/09/17. La CAPA se tiendra a priori en octobre 2017, avec effet rétroactif au 01/09. Le barème devrait être national mais n'est pas encore publié.



Le SNES-FSU **informera individuellement ses adhérent-es**. N'hésitez pas à nous contacter pour vos questions individuelles ou pour que nous venions animer une **heure d'informations syndicales** dans votre établissement sur le sujet.

La rentrée en collège

La rentrée 2017, même « en musique », s'annonce difficile tant pour les conditions d'études des élèves que pour les conditions de travail des personnels. **Le nombre de classes à 30 élèves voire 31 élèves, notamment en 6^e et en 5^e, est en nette augmentation.** La crise du recrutement est toujours là, les postes mis au concours sont loin d'être tous pourvus et **de nombreux postes restent vacants** à l'issue du mouvement des personnels enseignants. Les mesures anti-fonctionnaires comme le **gel du point d'indice, le rétablissement d'un jour de carence, l'augmentation de la CSG, non compensée pour les agents de la fonction publique, l'étalement des mesures PPCR** vont éloigner une fois de plus les jeunes des métiers de l'enseignement et de l'éducation. La FSU continuera à se battre pour obtenir une programmation pluriannuelle des emplois et recrutements et pour que les réformes pédagogiques ne soient pas l'instrument des économies.

Assouplissement de la réforme du Collège

Le ministère a beaucoup communiqué sur l'assouplissement de la réforme. Or, faute de moyens, la rentrée 2017 ressemble dans une majorité de collèges à celle de 2016. Avec les modifications contenues dans l'arrêté du 16 juin, les collèges peuvent modifier l'organisation des EPI et AP en ce qui concerne les thématiques et les horaires. Le « rétablissement des sections bilingues, du latin et du grec » a beaucoup été mis en avant par le ministre mais, aucun financement n'ayant été débloqué, seul un nombre limité d'établissements a pu établir concrètement

une nouvelle répartition des moyens pour rétablir ces options. Pour le SNES-FSU, **cette réforme reste désastreuse**, assouplissements ou pas. Les heures perdues, en particulier en LV et en LCA, n'ont pas été rétablies. Le DNB est à revoir dans son ensemble ainsi que les modalités d'évaluation des élèves. **L'abrogation de cette réforme doit permettre d'ouvrir de réelles discussions pour une réforme ambitieuse** qui fasse vraiment reculer l'échec scolaire.



Dispositif « Devoirs faits »

Autre objet de communication du ministère, « devoirs faits » commencera après les vacances d'automne et ne concernera que les **élèves volontaires**. Faute d'AED et de moyens pour rémunérer des enseignants, le ministère compte s'appuyer sur les **volontaires du service civique et sur le bénévolat d'associations**, ou détourner les moyens de l'accompagnement éducatif en REP. Se pose de plus la question des transports scolaires, qui pourrait conduire à l'éviction de certains collèges ruraux du dispositif. Il s'agit donc d'une mesure en trompe-l'œil. Pour la FSU, si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités creusées par les devoirs effectués à la maison, l'efficacité de l'aide aux devoirs nécessite qu'elle dispose de **personnels qualifiés et de moyens spécifiques**, en particulier pour permettre le travail en petits groupes. La précipitation et le manque d'anticipation et de cadrage risquent de décevoir les espérances suscitées chez les élèves et leur famille.

Marc BELLAIGUE - Delphine BERTRAND

La rentrée en lycée

Dans notre académie, les **ajustements du mois de juin** sur les classes de 2nde et 1^{ère} sont marginaux, avec au final peu de créations de classes supplémentaires et plutôt des transferts de groupe d'une spécialité à une autre, comme par exemple au lycée Virlogeux de Riom, la suppression d'un groupe de SVT et la création d'un groupe ES en 1^{ère}. Cela a bien sûr un impact fort sur les enseignants qui peuvent être contraints d'effectuer un complément de service en cas de suppression d'un groupe !

Avec le **redoublement de droit** d'un lycéen de Terminale dans son lycée d'origine, l'évolution des structures dans les lycées a pu changer jusqu'à la rentrée, créant des blocs horaires supplémentaires provisoires et des services pour les enseignants stabilisés seulement à la rentrée ! **Nous appelons les collègues à être attentifs aux** modalités de redoublement des élèves de Terminale ayant échoué au baccalauréat. Sur l'obligation de suivre ou non les enseignements pour lesquels un élève aurait obtenu une note au baccalauréat qu'il souhaiterait conserver, le Recteur n'a pas tranché et renvoie cette décision à l'établissement et donc au proviseur. **Demandez à ce que ce sujet soit abordé en CA.**

Le premier constat que l'on peut faire, ce sont des **effectifs élèves toujours aussi importants** quels que soient les niveaux et filières, avec toujours une demande très forte pour la filière S. On constate par ailleurs une augmentation du nombre d'enseignants en situation « non stable », c'est-à-dire en **complément de service** ou contractuels. Nous appelons chacun-e à être très vigilants sur la situation de ces collègues qui sont isolés et sur lesquels les proviseurs peuvent faire pression plus facilement,

en particulier pour les remplacements de courte durée, le décret « De Robien » n'ayant pas été annulé.

Voir article sur les créations/suppressions de classes et/ou groupes tels que proposés par le rectorat en juillet sur notre site internet, rubrique collège, lycée, contenus / onglet CTA.

Patrick LEBRUN - Jan SZYMANSKI



Enseignants SII en lycée technologique : de la clarté sur l'étiquetage des postes !

Lors du CTA, Comité Technique Académique, du 6 juillet, nous sommes intervenus sur le **manque de lisibilité** des postes dont l'étiquetage changeait de manière incompréhensible. Dans un contexte de réforme de la filière STI-2D qui n'a pas montré sa pertinence ni son efficacité, l'extrême difficulté pour un grand nombre d'enseignants, TZR depuis plus de 10 ans, d'obtenir un poste fixe est un facteur fortement déstabilisant. La gestion erratique et discrétionnaire des spécialités des professeurs SII dans les lycées, couplée à un **blocage important de postes** pour les stagiaires n'ont pas arrangé la situation en enlevant toute lisibilité aux enseignants TZR pour une affectation sur poste fixe. Suite à nos interventions, nous avons néanmoins pu constater une amélioration sur le mouvement intra académique cette année. Nous avons demandé une **stabilisation des spécialités** dès le CTA définissant les structures par établissement (mois de janvier) et l'affectation des stagiaires sur des BMP. Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse du rectorat, nous continuerons à intervenir en ce sens.

Qui fait quoi au S3 ?

Secrétaire académique : Patrick Lebrun

Secrétaires académiques adjoints : Fabien Claveau - Marc Bellaigue

Trésorier : Michel Floriot

Trésorier adjoint : Xavier Gourc

Emploi - mutations : Delphine Bertrand - Marc Bellaigue
Fabien Claveau - Thierry Meyssonier

TZR : Marc Bellaigue

Stagiaires : Delphine Bertrand - Sandrine Clouvel

Certifiés : Fabien Claveau - Marc Bellaigue

Agrégés : Michel Puerto - Sophie Fryszman

CPE : Philippe Leyrat - Olivier Raluy

PSY-EN : Katia Bonnemoy

GRETA : Catherine Ehrard

AED-AESH : Nadège Fagnot

Non-titulaires enseignants : Félicité Montagnac - Abdoul Faye

Secteur collège : Fabien Claveau - Marc Bellaigue - Claire Lacombe

Secteur lycée : Jan Szymanski - Patrick Lebrun

La section académique (S3) et les sections départementales (S2)

Le S3 et le S2 Puy-de-Dôme

Les permanences sont assurées les après-midis du mardi au vendredi de 14 heures à 17 heures, hors vacances scolaires et instances diverses. En cas d'absence, il est possible de nous laisser un mail à s3cle@snés.edu

SNES-FSU S3 CLERMONT-FD

Maison du Peuple

29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Fd

Tél : 04 73 36 01 67

Mail : s3cle@snés.edu

Site : www.clermont.snés.edu

Suivez-nous aussi sur [Facebook](#) et sur [twitter](#)

Les sections départementales

S2 Allier

Bourse du Travail

Bd de la Mutualité 03200 Vichy

Téléphone : 04 70 97 09 70

Portable : 06 68 27 62 71

E-mail : s2003@clermont.snés.edu

site départemental :

<http://snés03.wordpress.com/>

S2 Cantal

Maison des Syndicats

7 place de la Paix 15000 Aurillac

Téléphone : 04 71 64 00 17

E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 Haute-Loire

Maison des Syndicats

4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay

Téléphone : 04 71 04 07 09

E-mail : s2043@clermont.snés.edu

Pour adhérer, c'est facile !

Vous trouverez en ligne (<https://clermont.snés.edu/ADHERER-AU-SNES-FSU-en-2017-2018.html>) le bulletin d'adhésion avec la grille de cotisation et des bulletins spéciaux (stagiaires). **L'adhésion en ligne** par carte bleu est aussi possible. Si le foyer fiscal est imposable, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt** (66% du montant de la cotisation). Sinon, le fisc vous rembourse **66% du montant** de la cotisation. La cotisation syndicale peut également entrer dans les montants déclarés en frais réels.



Nouveau site académique

Le SNES FSU Clermont vous invite à naviguer sur son **nouveau site internet** plus dynamique et plus accessible.

Résolument pensé pour **informer la profession et mettre en débat les analyses et revendications du SNES**, toujours en cohérence avec l'actualité de nos métiers et les dossiers académiques, le site est conçu et alimenté pour en faire la référence de la profession et pour assurer un contact continu avec les syndiqué-es. En lien avec notre **présence sur Twitter et Facebook**, le site valorisera aussi toutes les publications « papier » du SNES-FSU Clermont. Alors que des organisations syndicales sans forces militantes ni adhérents inondent les boîtes professionnelles, le site du SNES entend bien au contraire **développer les enjeux des dossiers de l'académie et mettre en lumière les actions locales** pour construire et amplifier les mobilisations. C'est un outil à disposition des personnels pour **organiser les solidarités professionnelles, les résistances et les luttes** tout en faisant partager au plus grand nombre nos revendications pour l'école publique et ses personnels.



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)

Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@snés.edu

Site internet : <http://www.clermont.snés.edu>

Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.P.P.A.P. : 0618 S 05602

DP : Patrick LEBRUN

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES



AED - AESH - Contrats aidés

AED : Faites respecter vos droits

Les personnels AED, indispensables au bon fonctionnement des Vies Scolaires, **doivent voir leurs droits respectés** au même titre que les autres personnels des collèges et lycées. Or, dans notre académie, certains chefs d'établissements n'appliquent pas les textes réglementaires, peut-être par méconnaissance, peut-être aussi du fait qu'il s'agit de personnels précaires dont le contrat est renouvelable tous les ans !

Récemment, un principal n'a pas reconduit le contrat d'un AED, s'affranchissant des procédures et s'estimant dans son droit ! Alerté avant la rentrée scolaire, **le SNES Clermont est intervenu auprès du rectorat pour exiger le respect des textes** : cela a permis la **reconduction du contrat de l'AED** pour un an !

N'hésitez pas à **contacter le SNES-FSU** en cas de situation litigieuse ou tout simplement pour connaître vos droits !

S'engager au SNES-FSU, c'est renforcer le poids des assistants d'éducation.

Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

AED : parlez-nous de vous !

Le SNES-FSU, conscient des difficultés des AED au sein des établissements (volume horaire incompatible avec la poursuite d'une formation, salaire insuffisant, pas de formation, relations parfois difficiles avec les directions, problèmes de versement de salaire et de réception des fiches de paie...), a décidé de lancer une campagne afin d'avoir une meilleure connaissance de la catégorie. C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger un **questionnaire** à nous retourner pour mieux cerner la situation des AED, ainsi que leurs attentes.



Diminution du nombre de contrats aidés

Le gouvernement a annoncé pendant l'été la réduction massive des contrats aidés au motif qu'ils sont « trop coûteux » et « pas efficaces dans la lutte contre le chômage ». Ainsi, **11 500 contrats aidés ne seront pas renouvelés** nationalement dont **222 dans l'académie**. Les seuls emplois maintenus pour cette année sont les emplois d'aide aux élèves en situation de handicap.

Le SNES-FSU est favorable à la transformation de ces emplois aidés en postes statutaires. Il **dénonce ce traitement scandaleux des personnels qui sont méprisés ainsi que le coup porté à de nombreuses vies scolaires dans les établissements**. La surveillance et l'encadrement des élèves vont en souffrir et les conditions de travail des CPE et des Assistants d'Education vont encore se détériorer.

N'hésitez pas à **nous signaler** combien d'emplois aidés sont supprimés dans votre établissement et à **nous communiquer** l'impact sur l'organisation de la Vie Scolaire.

Voir **modalités** sur notre site internet, rubrique contractuels, AED, AESH.

AESH : Les interventions du SNES Clermont

Lors de la **Commission Consultative Paritaire (CCP)** des personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) du 21 juin 2017, vos élus sont intervenus sur la Formation, sur le Recrutement et la CDIisation, sur les frais de déplacement... Vous trouverez le **compte rendu en ligne** sur notre site internet, rubrique contractuels, aed, aesh.

Droit à la formation : des précisions utiles sur le site académique du SNES-FSU. Voir notre **affiche-tract formation**, rubrique contractuels, AED, AESH.

Patrick Lebrun

Pont de l'Ascension

La décision ministérielle de **ne pas accorder le Pont de l'Ascension** cette année aura des conséquences regrettables sur l'organisation scolaire comme l'absentéisme des élèves qui partiront en vacances en famille ou celui des élèves en internat.

La semaine du 7 au 12 mai 2018 s'organiserait de la manière suivante, cours les lundi, mercredi, vendredi voire samedi et établissements fermés les mardi et jeudi. Il est évident que l'absentéisme sera très important et même massif en lycées. Cela provoquera, en plus de la désorganisation prévisible, un gaspillage de fonds publics pour les services de demi-pension et pension et pour les services de transport tournant presque à



vide mais générant les mêmes coûts pour la collectivité.

Rappelons que lorsque le « Pont de l'Ascension » n'était pas attribué à tous les établissements, seuls les établissements publics fonctionnaient et les établissements privés fermaient leurs portes créant ainsi une inégalité de traitement entre les élèves et les personnels.

C'est pourquoi, la FSU demande que le Pont de l'Ascension soit accordé dans tous les établissements de l'académie sur décision de Madame le Recteur. Telle est la position qu'elle défendra lors du prochain CTA.

Philippe Leyrat



Le droit à la formation syndicale est un droit essentiel ! Faites-le vivre. Consultez régulièrement notre site académique et inscrivez-vous aux stages du SNES Clermont : www.clermont.snes.edu

Le SNES Clermont organise une série de réunions sous la forme de stages de formation syndicale, ouverts pour la plupart à tous les personnels de l'académie. Ces stages permettent à chacun d'être informé sur les politiques éducatives, l'actualité, ses droits, afin de pouvoir agir efficacement dans son établissement, de répondre aux injonctions hiérarchiques abusives, de construire des ripostes collectives. Ils sont également l'occasion de rencontrer d'autres collègues, de confronter les situations, de débattre, de formuler de nouvelles propositions sans regard hiérarchique. C'est pourquoi

Jeudi 16 novembre - Stage Entrer dans le métier - Carrières - Mutations (réservé aux fonctionnaires stagiaires)

Ce stage, destiné aux fonctionnaires stagiaires, animé notamment par Delphine Bertrand et Fabien Claveau, abordera l'ensemble des questions liées à leur carrière : procédure de titularisation, avancement, droits et obligations, conditions d'exercice, et surtout première affectation, car les stagiaires devront obligatoirement participer au mouvement INTER de la mi-novembre à début décembre ! Il sera aussi l'occasion de dresser un bilan de la formation à l'ESPE et d'échanger sur leurs premières expériences en établissement.

Jeudi 23 novembre - Stage CPE

Ce stage sera notamment l'occasion de débattre collectivement des questions concernant la catégorie aux plans académique et national. Il s'adresse à tous, CPE stagiaires et titulaires, syndiqués et non syndiqués. Il sera animé notamment par Olivier Raluy, secrétaire national de catégorie et Philippe Leyrat, commissaire paritaire et responsable de catégorie, en présence de Régis Rémy, auteur de « CPE, repères pour une histoire 1945-1993 » et Christine Faucquenoy, Docteure en histoire contemporaine, Université de Lille 3, pour un échange autour de l'évolution du métier de CPE et des nouvelles perspectives possibles.

Jeudi 30 novembre - Stage PPCR - Nouvelles carrières - Nouvelles évaluations

Alors qu'en cette rentrée 2017 tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont reclassés dans la nouvelle carrière au 1^{er} septembre 2017, le SNES-FSU a la volonté d'aider chacun-e à comprendre le mécanisme du reclassement. Benoit Teste, secrétaire général adjoint du SNES-FSU, viendra nous en expliquer les modalités ainsi que les caractéristiques liées aux nouvelles carrières (grilles, hors classe...). Ce stage sera aussi l'occasion de faire le point sur la classe exceptionnelle, nouveau grade entrant en vigueur en cette rentrée, ainsi que sur les nouvelles modalités d'évaluation, les « rendez-vous de carrière » et les entretiens professionnels.

Mardi 05 décembre - Stage New Public Management (NPM)

Le SNES-FSU propose une journée de stage pour mieux comprendre les nouvelles politiques de « ressources humaines » et de « management » dont nous voyons et subissons les effets depuis quelques années. Le NPM est une technique de gestion apparue dans les pays anglo-saxons avec l'objectif affiché de reprendre la main sur les grandes professions qui font fonctionner l'Etat Social et les Services Publics. Il s'accompagne d'une inflation des procédures d'évaluation et de la volonté d'imposer des « bonnes pratiques » dictées par les gestionnaires locaux notamment les chefs d'établissements. Il dessaisit ainsi les professionnels de leurs prérogatives. Il vise une réduction des coûts, un gain d'efficacité par la mise en concurrence des services et des personnels, l'importation dans le public des logiques managériales que le privé abandonne aujourd'hui après avoir fait l'amère expérience de leur nocivité. Ce stage permettra donc à la fois de comprendre le fonctionnement de ce NPM et de réfléchir aux moyens d'y répondre collectivement.

Jeudi 07 décembre - Stage TZR

Pour informer les TZR sur leurs missions et les accompagner au mieux dans l'exercice de celles-ci, ce stage abordera l'ensemble des sujets touchant à ces personnels (droits et obligations, rapports avec les chefs d'établissement, mutations, ISSR et frais de déplacements, etc.). Il sera aussi un moment d'échanges et de rencontres permettant de regrouper des enseignants qui, trop souvent, se sentent isolés. Ces thèmes seront traités par Jean-Michel Harvier, secrétaire national en charge du secteur Action juridique du SNES national, Thierry Meyssonier, secrétaire national responsable du secteur emploi et Marc Bellaigue pour le SNES Clermont.

Jeudi 14 décembre - Stage Lycée - « Muscler le bac » ... Ou le défendre ?

Face aux discours dénigrant la valeur et l'utilité du baccalauréat, à la sélection dans un nombre croissant de filières du supérieur, le SNES-FSU réaffirme son attachement à un bac conçu comme premier grade universitaire qui n'en rabatte ni sur ses objectifs ni sur son contenu. Quoiqu'en dise le ministre, il existe bien un projet ministériel de réforme du bac mais réduit pour l'instant à une position de principe. Faire du contrôle continu la norme d'évaluation viderait le bac de sa dimension nationale et l'affaiblirait bien davantage. Comme le rappelait le CNET dans son rapport de juin 2016, des épreuves terminales, nationales et anonymes garantissent une forme de justice sociale car l'évaluation est ainsi déconnectée de la supposée qualité de l'établissement d'origine des candidats. Le SNES-FSU rappelle une fois de plus que le bac a du sens pour peu que tout soit mis en œuvre pour en assurer le bon déroulement.

Vous souhaitez participer à un ou plusieurs de ces stages ?

Contactez la section académique du SNES-FSU !

par tél : 04 73 36 01 67
ou par mail : s3cle@snes.edu

Site internet : <http://www.clermont.snes.edu>

Comment s'inscrire à un stage du SNES-FSU ?

- Signaler son **inscription auprès de la section académique** du SNES ;
- Déposer auprès du chef d'établissement **au minimum un mois avant la date du stage une demande d'autorisation d'absence**. Cette autorisation est de droit et ne peut être refusée. Aucune retenue de salaire n'est opérée par l'administration.

Consultez régulièrement le site du SNES Clermont pour connaître les nouveaux stages proposés : www.clermont.snes.edu